



COMITÉ DE DÉMOLITION

PROCÈS-VERBAL

28 avril 2022 à 19 h 00

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Validation du quorum
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Informations générales
- 3 Demande de démolition
 - 3.1 Demande de démolition - 47, avenue Lanning
- 4 Varia
- 5 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 VALIDATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la présidente du Comité, madame la conseillère Rosa Borreginne ouvre la séance à 19 h 00.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Geneviève Dubuc et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance du comité de démolition du 28 avril 2022 soit adopté, tel que proposé.

2 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les membres du Comité sont informés qu'il n'y a aucune information générale à communiquer.

3 DEMANDE DE DÉMOLITION

DEMO-2022-03 3.1 DEMANDE DE DÉMOLITION - 47, AVENUE LANNING

ATTENDU la demande 2022-082 visant la démolition du bâtiment principal situé au 47, avenue Lanning;

ATTENDU que les conditions requises pour que la démolition d'un immeuble soit autorisée sont établies par le *Règlement sur la démolition d'immeubles 419-2015*;

ATTENDU que ces conditions ne sont pas respectées;

ATTENDU que le bâtiment est listé à l'annexe A du Règlement de démolition comme un bâtiment d'intérêts patrimoniaux construit dans la période 1921-1940 et ayant une typologie « renouveau traditionnel »;

ATTENDU que le comité de démolition a pris en considération les commentaires des citoyens présents à la séance ainsi que ceux reçus par écrit;

Il est dûment proposé par le Maire, Monsieur Jacques Gariépy et unanimement résolu :

QUE le comité de démolition **refuse** la demande de démolition visant le bâtiment principal situé au 47, avenue Lanning.

QUE ce refus soit assorti des justifications suivantes suivantes :

- QUE le bâtiment présente un intérêt patrimonial et il est identifié à l'annexe A « Liste des bâtiments d'intérêts patrimoniaux » du règlement 419-2015 sur la démolition d'immeuble;
- QUE l'état du bâtiment n'en justifie pas la démolition;

ADOPTÉ à l'unanimité

4 VARIA

Aucun varia n'est ajouté à l'ordre du jour.

5 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Geneviève Dubuc et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 45.

Le directeur adjoint du Service de l'urbanisme,

Jonathan Chevrier